

Rapport annuel 1995 de la Conférence universitaire de Suisse occidentale

Introduction

Après la mise en place, en 1994, des structures renouvelées de la CUSO, l'année 1995 a été marquée par l'apparition successive de nouvelles équipes rectorales dans les différentes universités de l'espace CUSO. Si ces changements ont provoqué quelques retards et hésitations, les tâches principales engagées l'année précédente ont cependant été poursuivies, et la plupart de ces actions ont abouti à de nouvelles conventions de collaboration au seuil de l'année 1996. Aussi étendrons-nous quelque peu le cadre de ce rapport pour rendre compte des réalisations obtenues.

Les deux tâches principales qui ont marqué l'exercice 1995 ont porté d'une part sur la formation post-grade et, en particulier, les 3es cycles de la CUSO, et d'autre part sur la mise en train des commissions de disciplines décidées en application de la convention CUSO de 1994.

1. Le projet "Post-grades CUSO" et les tâches liées aux 3es cycles

Le groupe de travail ad hoc constitué suite à l'entrée en vigueur de la convention CUSO, le 12 février 1994, a poursuivi ses travaux et mené à bien de la manière suivante les deux mandats qui lui avaient été confiés par la CCSO.

1.1. Les propositions de coordination faites par le groupe de travail dans le domaine des **post-grades** ont abouti à une convention qui a été adoptée par la CUSO le 15 février 1996 à Berne et signée par les cantons / et universités de Genève, Fribourg, Neuchâtel et Vaud, ainsi que par le Conseil des EPF et l'EPFL. Ce texte prévoit la mise sur pied et/ou la reconnaissance de diplômes de spécialisation munis d'un "label" CUSO. Souple et incitateur, ce texte devrait permettre à la fois d'encourager un regroupement des efforts des universités, en particulier par l'octroi d'un financement subsidiaire de la CUSO aux programmes reconnus, et de mieux intégrer, par exemple sous forme de modules de formation dans le cadre de post-grades particuliers, les activités des 3es cycles existants. La convention prévoit enfin d'officialiser le groupe de travail, qui deviendra la Commission post-grades de la CUSO. La Commission, également compétente pour toutes les questions touchant le 3e cycle, disposera de pouvoirs assez importants (adoption des programmes et des règlements d'étude des projets reconnus dans le cadre des compétences budgétaires de la CCSO).

Le texte adopté constitue un compromis entre les exigences formulées par les universités et les facultés pour préserver leur autonomie et les impératifs qu'imposerait une vraie mise en réseau des activités dans ce domaine. Il faudra voir si la clause financière prévoyant de faire supporter la charge principale des programmes par une ou plusieurs universités dites porteuses, inspirée par les ressources limitées de la CUSO, permettra à la CUSO de réaliser une réelle coordination dans ce domaine.

1.2. Le groupe a poursuivi parallèlement ses travaux visant à mieux coordonner et gérer les **activités des 3es cycles de la CUSO** et leur développement.

D'une part, une évaluation des 3es cycles, portant sur les années 1991 et 1993, a été menée à bien dans trois domaines - test. Malgré sa valeur indicative (nombre modeste de réponses fournies dû au décalage entre le moment du déroulement des programmes et celui de l'évaluation), celle-ci laisse apparaître une grande diversité, non seulement dans l'ampleur et le niveau d'organisation des 3es cycles, mais aussi quant à leurs objectifs, qui débordent souvent la l'initiation à la recherche et la préparation au doctorat.

Le groupe a décidé d'autre part de se doter d'instruments permettant de mieux évaluer les projets et les activités des 3es cycles afin de maintenir ou restaurer, là où cela s'avère nécessaire, ce qu'il a qualifié "d'esprit CUSO": des projets vraiment communs, destinés à des participants de niveau 3e cycle; une plus grande souplesse budgétaire, avec une redistribution à l'intérieur des cycles et/ou entre les cycles. Dans ce but, des questionnaires circonstanciés ont été établis à l'intention des présidents des 3es cycles. Ceux-ci ont été conviés, en décembre 1995, à une rencontre avec le groupe de travail, au cours de laquelle ces nouvelles options ont été présentées et commentées, ainsi que les perspectives offertes par la mise sur pied des post-grades de la CUSO.

2. Tâches en rapport avec l'extension de la coordination au 1er et 2ème cycle

2.1. Les commissions de branches

Les quatre commissions de branche constituées à fin 1994 (mathématiques, histoire, sciences de l'antiquité et linguistique), qui avaient été chargées de mandats assez ambitieux, ont déposé leurs premiers rapports dans le courant de l'année 1995. Deux autres commissions ont été lancées en 1995, dans les disciplines de la géographie et du droit européen. A l'heure de la rédaction du présent rapport, les propositions de ces deux derniers groupes n'ont pas encore été débattues par la CCSO. Relevons en passant que la commission de branche du droit européen a été étendue, sur proposition de la Commission de planification de la Conférence universitaire suisse, aux universités de Bâle, Zurich et St-Gall. Cette extension répond notamment au

souci d'éviter un chevauchement avec les travaux de la CUS dans le cadre des thèmes interdisciplinaires d'intérêt national. Nous mentionnerons enfin que les doyens des facultés des sciences économiques et sociales se sont constitués en groupe informel sur le mandat de la CCSO pour débattre des possibilités et des limites de la coordination dans leurs domaines respectifs.

Dans leurs rapports à la CCSO, les commissions se bornent généralement à livrer un état des lieux des enseignements dispensés dans la(les) discipline(s) concerné(es), y compris au niveau de la formation post-grade, et présentent plutôt sommairement, lorsqu'elle existe, la répartition inter universitaire des tâches. Le résultat de ces travaux, qui contiennent peu de visions prospectives et tendent plutôt à cimenter la situation actuelle, a été jugé plutôt décevant par la CCSO.

Nous ne tenterons ici que deux tentatives rapides d'explication au manque d'intérêt suscité par ces actions. Tout d'abord l'existence de deux sous-réseaux de coordination à l'intérieur de l'espace CUSO (BENEFRI, arc lémanique), à l'échelon desquels on s'emploie - avec un nombre plus limité de partenaires - à mettre au point des regroupements analogues. Ensuite, le fait que ces travaux, pour aboutir à des résultats positifs, devraient être soutenus et stimulés par une structure de travail efficace. Malgré l'engagement consenti par les présidents des commissions (extérieurs à la discipline), la décentralisation des travaux voulue par la convention CUSO de 1994 n'est pas nécessairement propice à une réflexion incitant à des remises en question fondamentales. Ces remarques devraient cependant pouvoir être vérifiées et prolongées par une analyse plus approfondie, afin qu'il soit possible de dresser un bilan général de l'activité des commissions de branche.

2.2. Convention concernant l'engagement des professeurs d'université

Suite à la décision prise par la CUSO, en décembre 1994, de différer l'élaboration d'un concordat intercantonal visant une harmonisation des différentes pratiques administratives entre les universités, il avait été décidé de réorienter les travaux en se concentrant sur les modalités de l'échange des professeurs. Une convention fixant, selon le modèle BENEFRI, l'obligation qui devrait pouvoir leur être faite de donner sans rémunération supplémentaire un enseignement dans une autre université, fut élaborée dans le courant de l'année. Ce texte, ne recueillant pas l'assentiment des autorités genevoises, estimant qu'il ne résolvait pas les problèmes posés par la non-réciprocité des échanges et la prise en charge des suppléances, le texte a été renvoyé à la CCSO pour un nouvel examen.

3. Autres tâches importantes

3.1. Communauté d'études pour l'aménagement du territoire (CEAT)

La Communauté et son avenir institutionnel et financier ont largement occupé les séances des organes de la CUSO durant l'année 1995. Cette organisation, qui regroupe depuis plus de vingt ans les cantons et hautes écoles de l'espace CUSO, ainsi que les cantons non universitaires du Jura, du Valais et du Tessin, avait été en effet placée sous la surveillance de la CUSO, son fonctionnement étant financé en majeure partie par l'EPFL. La perspective d'une réduction par l'Ecole de son engagement financier dès l'année 1996, suite à la redéfinition du partage des tâches avec l'université de Genève dans les domaines de l'architecture et de l'aménagement du territoire, incita la CUSO à soumettre la Communauté à une évaluation de ses activités et de ses structures. Cette évaluation, confiée à trois experts secondés par le secrétaire général de l'université de Lausanne, aboutit en novembre 1995 à un rapport confirmant l'utilité du travail de la Communauté, mais recommandant de revoir ses structures en renforçant notamment son assise institutionnelle par un rattachement sous forme d'institut à l'EPFL. Ce scénario, approuvé par la CCSO, ne put rencontrer toutefois l'assentiment de l'Ecole Polytechnique. Aussi la CUSO décida-t-elle de charger un groupe de travail d'envisager une autre solution de rattachement et invita les départements cantonaux en charge de l'aménagement du territoire à fournir, à court et moyen terme, une contribution régulière aux frais de fonctionnement de la Communauté. Il fut décidé également, à titre provisoire, de doubler la subvention annuelle de Fr. 71'000.- octroyée par la CUSO au financement de la CEAT. Le Conseil de la Communauté s'est engagé à soumettre des propositions à la CUSO d'ici l'été 1996.

3.2. Convention relative à la gestion et à l'administration du réseau des bibliothèques romandes et tessinoises (RERO)

Chargé par la CUSO de doter le réseau de nouvelles structures élargies, le Conseil exécutif RERO, responsable de la gestion et de l'administration du réseau, s'est acquitté de cette tâche en présentant à la CUSO un projet de nouvelle convention qui fut également adopté par la CUSO le 15 février 1996. Ce texte introduit notamment une nouvelle partie - la Ville de Genève - et y intègre les directeurs des bibliothèques liées au réseau, regroupés dans l'organe appelé CDROM (Conseil des directeurs des grandes bibliothèques romandes et tessinoises). La CUSO, qui avait donné son feu vert en 1994 à la migration du système informatique utilisé antérieurement (SIBIL) vers un nouveau système, le système VTLS (également repris par la Bibliothèque nationale suisse), a également pris connaissance des progrès et de l'avancement de ces travaux, qui devraient permettre une importante réduction des coûts du réseau.

3.3. Révision des lois universitaires

Suite à l'adoption par la CUSO, en août 1994, d'une déclaration d'intention recommandant l'inclusion d'un certain nombre de principes communs dans les lois universitaires, la Conférence a été confrontée successivement à différents projets de révision. Après celui de l'université de Berne, examiné à fin 1994, la CUSO approuva, en date du 24 octobre 1995, le projet de révision de l'université de Fribourg en émettant quelques remarques à l'intention de ses auteurs. Cet examen sera suivi, au seuil de l'année 1996, de celui de la loi concernant l'université de Neuchâtel.

4. Divers

Parmi les autres sujets abordés, nous mentionnerons encore les discussions tournant autour de la **restructuration de la CDIP/SR /Ti** qui, dans le but de simplifier ses structures, avait proposé une intégration de la CUSO dans l'organisation de la Conférence, ainsi qu'un regroupement des secrétariats à Neuchâtel, futur siège de la CDIP/SR/Ti. Si le rapprochement des secrétariats est toujours envisagé, la CCSO s'est prononcée négativement quant à l'intégration des structures de la CUSO dans la CDIP/SR/Ti, surtout pour maintenir l'importance et le rôle des cinq universités de la CUSO et de l'EPFL dans l'organisation de la coordination interuniversitaire.

Nous relaterons enfin brièvement l'opération de relations publiques réalisée sous l'égide et avec le soutien financier de la CUSO par les services de presse des universités et de l'EPFL. Ainsi parut en décembre 1995 une deuxième édition de "**Synergies**", magazine commun des hautes écoles contenant à la fois un dossier sur la coordination et un dossier scientifique. Sur la base des deux premières expériences de "Synergies", une réflexion a été engagée au début de 1996 sur les objectifs et les moyens de l'information en matière de coordination interuniversitaire, qui pourrait aboutir à de nouvelles propositions permettant une information plus ciblée tant au niveau institutionnel que par rapport au public extérieur aux universités.

5. Conclusions

Le développement pris par le lancement du projet post-grade de la CUSO et l'effort engagé pour la remise en ordre des 3es cycles, s'ajoutant à l'implication de la CUSO dans de nouvelles actions et, last but not least, à l'étoffement de son organisation (bureau, groupe de travail 3es cycles et post-grades, commissions de branche, comité de rédaction de Synergies, etc.) ont chargé notablement le travail des membres des organes de la CUSO et de son secrétariat.

Nous tenons à remercier ici toutes les personnes qui, à côté de leur engagement dans leurs propres institutions, ont consacré à la CUSO une partie de leur temps

et de leur énergie, et en particulier tous les membres des rectorats sortants qui ont cessé leurs fonctions tout au cours de l'année 1995.

Berne, le 22 avril 1996

Marie-Claude Ormond, secrétaire générale